



Règlement Nocturne du Boulevard Blossac – Châtelleraud

Article 1 : Organisation

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais organise Boulevard Blossac à Châtelleraud, le **Mercredi 24 Juillet 2024**, une nocturne cycliste inscrite aux calendriers départemental et régional sous les règlements de la **Fédération Française de Cyclisme**.

Article 2 : Règles sanitaires

Des mesures seront mises en place selon les consignes en vigueur.

Article 3 : Participation

Elle est ouverte aux coureurs de catégorie Elite, Open 1/2/3 et Access 1 et 2.

Article 4 : Engagements

Les engagements se feront via site CicleWeb de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 5 : Retrait des Dossards

Le retrait des dossards aura lieu au podium (à côté de la mairie) Boulevard Blossac à partir de 18h30.

Article 6 : Distance

La distance du circuit est de 1.200 km à parcourir 1h45 plus 5 tours.

Article 7 : Ouverture d'épreuve

Une Moto « d'ouverture » d'épreuve précédera les concurrents.

Article 8 : Départ

Le départ sera donné à 19h45 devant le podium.

Article 9 : Primes

Il sera disputé des primes sur la ligne devant le podium.

Article 10 : Signaleurs

Les signaleurs équipés de gilet fluo et de K10 ainsi que de l'arrêté seront mis en place un quart d'heure avant le départ de l'épreuve jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent.

Article 11 : Secours

Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) : 2 secouristes équipés de gilet distinctif seront présents.

Un véhicule sera mis à leur disposition pour se déplacer sur le circuit.

Article 12 : Assurances

Cette épreuve est assurée par les Assurances AXA.

Article 13 : Développement Durable

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, accompagnateurs), de veiller, avant, pendant et après l'épreuve, à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détrit, sur la voie publique.

Article 14 : Protocole

Il se déroulera sur le podium en respectant les consignes sanitaires préconisées.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.